

d'immeubles.

ers de JACQUES KOLLY,
es à LA ROCHE, vendront
liques à l'auberge de la
à La Roche, mercredi
ain, de 1 à 4 heures du
ubles suivants :

UNE DE LA ROCHE
maison, grange, écuries;
four;
pré de 26,622 mètres, soit
58 perches;
a, bois de 1224 mètres;
ens, pâturages, fénils de
res, soit 16 poses 25 per-

UNE DE TREYVAUX
es, grange, n° 119;
jardin et partie de four;
l, pré de 45,378 mètres
oses;
champ de 14,337 mètres
; pré de 1422 mètres (158
; pré de 52 mètres (5 per-

2 mars 1886.

. ANDREY, notaire.

age pour brebis

agne de Gros-Terzmont,

llard.

à M. François BOSSON, à

[127

nts hypothécaires

et au 5 %, suivant garan-

esser au

Notaire Favre, Bulle.

ux ménagères

omestiques.

le crirage suisse au

apide de Sutter-Kraus

hofen (Thurgovie), qui est

lus vite brillant et le melleur

de la chaussure.

aux expositions de Paris et

me pour qualité distinguée

de Zurich. [124

ans les magasins d'épice-

et droguerie. (H 639 Z)

de douleurs!

E LINIMENT

du

lectricien Morana, re-

efficace contre toutes les

matismes, rhumatismes ar-

oints de côté, torticolis,

aux de reins, sciaticques, etc.

prospectus franco sur de-

du flacon, 75 cent., 1 fr. 25

Expédition contre mandat

poste.

à M. Morana, 44, rue

Genève, et chez les prin-

cistes. (H 709 X) [62

CHOCOLAT

uchard

RITÉ INCONTESTÉE,

RE SE TROUVE PARTOUT

ngelures

promptement avec le véri-

ent Golliez. 12 ans de

nt et splendides certificats.

50, par poste 0.70. Phar-

aut, à Morat et dans les

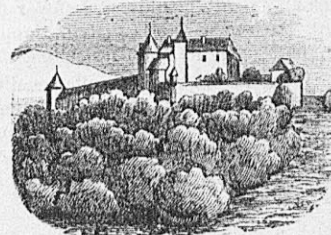
e Suisse et de l'Étranger.

[1696

Imprimerie Lenz & Filser.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» » 6 mois, » 2 —

Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du numéro: 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames:

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de
port.

BULLE, le 26 Mars 1886.

Une loi fédérale
sur la poursuite pour dettes et la faillite.

V

La poursuite tendant au payement des loyers et fermages a reçu, dans le projet fédéral que nous discutons, une réglementation spéciale qui nous paraît très heureuse.

Ainsi, jusqu'à présent, en droit fribourgeois, quand un locataire ou un fermier ne payait pas son terme à l'échéance, le propriétaire qui par le fait était en droit de résilier, ne pouvait le faire qu'après avoir constitué en demeure par mandat son preneur et avoir obtenu contre lui un jugement de résiliation, sans compter la poursuite qu'il dirigeait simultanément en payement des arrérages. C'était des frais à double et considérables qui faisaient souvent que le propriétaire préférerait renoncer à ses droits plutôt que de les exercer aussi coûteusement.

Or, avec la nouvelle législation fédérale, c'est-à-dire, avec le Code des Obligations et la loi sur la poursuite si elle est adoptée, cela est énormément simplifié.

Car les articles 287 et 312 du Code fédéral des Obligations permettent déjà au propriétaire ou locataire d'assigner à son preneur qui est en retard pour le payement d'un terme échu, un délai de rigueur pour s'exécuter, sous menace de résiliation et de déguerpissement ou d'expulsion. Ce délai de rigueur fixé au locataire en retard est de 6 jours s'il s'agit d'une location conclue au mois, au trimestre ou au semestre; il est de 30 jours si le bail est fait à l'année, ou pour un temps plus long; enfin il est de soixante jours s'il s'agit d'un bail à ferme.

Quand un propriétaire se trouvera dans la nécessité de mettre son locataire ou fermier en poursuite, il dira au préposé de faire mention, dans la sommation de payer, de l'avis comminatoire de résiliation

et de déguerpissement que nous venons d'indiquer. Et si le locataire ou fermier ne paye pas dans le délai fixé, le propriétaire en même temps qu'il pourra faire taxer et vendre les meubles de son débiteur, aura encore la faculté de le faire déguerpir, au besoin par la force publique.

Un exemple: Vous avez remis votre domaine à bail à Jacques pour le prix de 1000 fr. annuellement. Il n'y a point d'amodiation écrite. Le bail est fait pour trois ou six années. Le loyer est payable en deux termes, 500 fr. le 10 novembre et 500 fr. le 1^{er} mai.

Or, il arrive que Jacques, votre fermier, fait de mauvaises affaires. Il a prêté des cautionnements et il est poursuivi. Il vous doit, à vous, le terme de loyer échu le 1^{er} mai, 500 fr. Vous êtes persuadé que votre preneur n'est plus en mesure de tenir convenablement votre terre; et vous voudriez être payé en même temps que rompre le bail.

Sous l'ancienne législation fribourgeoise, vous auriez été obligé, n'ayant pas de bail écrit, d'assigner votre preneur en reconnaissance du montant du loyer, de le constituer en demeure par mandat de vous payer le terme échu et de l'assigner en tribunal pour faire prononcer la rupture de l'amodiation, cela, bien entendu, à supposer qu'il n'ait pas lui-même immédiatement signé une reconnaissance de la dette et consenti la résiliation demandée. Or, il arrive assez souvent que les personnes qui sont tombées dans la gêne ne sont plus aussi traitables et honnêtes après, qu'elles l'étaient précédemment. *Mijère meinè niège*, dit-on en patois.

Donc, votre homme n'est pas du tout d'accord avec vous, ni sur le chiffre de la dette, ni sur la résiliation. Il prétend qu'il y a des déductions à faire, que vous ne lui avez pas remis les bâtiments et la terre dans l'état convenu, que vous n'avez pas tenu certaines promesses, pas fait telles réparations, pas opéré tels drainages, etc., etc.; bien qu'il soit poursuivi de toute part et à outrance, il veut résister et affirme pouvoir se relever.

Selon ma coutume, j'entre sans être annoncée dans le cabinet du directeur, Jacques Lorne; je le tutoie, ayant été camarade avec sa défunte mère.

Dans ma jeunesse, c'était du petit monde comme vous et moi, gagnant sa vie à carder de la laine.

J'attendis en silence qu'il eût fini ses comptes pour me payer un peu d'ouvrage que j'apportais.

Jacques Lorne était resté veuf avec un garçon, Lucien, et Nelly, une jolie fille de dix-sept ans, qui me regardait comme sa grand-mère.

Figurez-vous Lorne: il a quarante-cinq ans, le visage empâté de graisse, de grosses lèvres, l'œil terne, le cou enfoncé dans des épaules faisant rouleau sur le collet du paletot. Un grand registre à coins de cuivre est ouvert devant lui.

« Dix et dix font vingt et dix trente, disait-il en se parlant à lui-même. Trente mille francs de bénéfice! C'est beau, ces petites bobines qui tournent pour moi et qui font ma fortune!... Moi, fils d'un cardeur, me voilà millionnaire, et plus tard peut-être député ou sénateur. Les révolutions passées ont eu du bon; sans elles je mangerais mon pain sec. La fortune ne m'est pas venue en dormant, comme celle des anciens nobles, non! Mais assez de révolutions, tout de même! Si on écoutait ces satanés républicains, d'autres prendraient maintenant notre place à nous qui sommes arrivés. En politique, je n'ai qu'une opinion: Rester où je suis. Ils disent que l'illustre maréchal de Mac-Mahon ne marche pas? Possible! mais je ne suis pas fâché qu'il serre la mécanique.

— Jacques, lui dis-je alors, Jacques, songe donc à ton père! Mais vous êtes tous les mêmes; quand votre pelote est faite, vous cassez le fil, et cela vous fâche de voir les autres

Si les nouvelles dispositions législatives sont adoptées, vous n'aurez qu'à vous présenter chez le préposé de votre arrondissement et à lui dire: « Jacques, mon fermier, me doit un terme de loyer échu le 1^{er} mai, par 500 fr. De plus, je doute qu'il puisse continuer à exploiter convenablement mon domaine et je voudrais résilier le bail. » — Le préposé fera notifier immédiatement à Jacques le commandement ou la sommation de payer dans le délai de 30 jours les 500 fr. de loyer échu, il insérera en outre dans le mandat la menace de la résiliation si Jacques ne s'est pas exécuté dans les 60 jours. Et c'est tout.

Après les 30 jours vous pourrez faire taxer et vendre les meubles de votre débiteur; et après les 60 jours vous pourrez le faire déguerpir, au besoin en requérant la force publique. L. M.

Bulletin politique.

SUISSE

L'évènement important de la semaine, c'est le vote par le peuple tessinois de la loi ecclésiastique. Cette loi a été acceptée à une majorité de 1240 voix sur un peu plus de 22,000 votants. L'écart, vous le voyez, n'est pas grand.

Le point principal était la nomination des curés par les paroisses. La loi supprimait ce droit pour le remettre à l'Ordinaire, c'est-à-dire à l'Evêque diocésain. De là, l'agitation dans les communes. Dans le Tessin comme chez nous, le droit des paroisses de nommer leur curé est envisagé comme une importante présogative. Et l'on comprend que l'on se soit un peu passionné pour cette question.

ÉTRANGER

Grande fête en Allemagne à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur Guillaume qui, à dater du 22 mars, est entré dans sa 91^e année.

Les grèves de Decazeville en France, les émeutes socialistes de Londres ont maintenant leur contre-coup en Belgique. C'est près de Liège surtout que les manifestations des turbulents se produisent. Il y a eu des coups de feu, des morts, des arrestations;

saisir le bout. Pauvres niais! Vous n'avez pas chassé les nobles pour votre seul profit! Cela serait trop injuste!

— Ah! répliqua Lorne avec humeur, voilà la mère Taboureaux qui dit toujours la même chose!

— Tu es bien heureux, mon gars, que je te réveille! Sans moi, tu crèverais de bien-aiseté!

Dans ce moment, Bardet, le facteur, passa et remit le journal. Jacques déchira négligemment la bande; puis, quand il eut regardé, il tressauta. Sa grosse figure pâlit, jaunit, verdit, prenant l'air d'une citrouille avant maturité.

« Là! s'écria-t-il; les voilà lancés ces radicaux de malheur, que le diable emporte! Tout est disloqué. La Chambre avait-elle besoin de faire son ordre du jour contre les évènements? »

— Qu'y a-t-il donc? demandai-je.

— Le ministère est en bas!...

— Hem! hem! cela sent le jésuite, dis-je en riant; l'araignée noire, voyant que le pays et la Chambre étaient d'accord, a travaillé pour tout brouiller.

— Mère Taboureaux a raison, fit une voix riieuse; et une jeune fille qui venait d'entrer me sauta au cou.

— Taisez-vous, petite révolutionnaire! s'écria Jacques, fort inquiet, en regardant autour de lui.

— Pauvre Fernand! continua Nelly, lui qui espérait tant de la République et de cette Chambre!

Fernand Loisel, enfant du pays, élève distingué de l'Ecole centrale, mettait au service de chacun les connaissances qu'il avait acquises et une honnête fortune que ses parents lui avaient laissée en mourant. Elevé avec Nelly, il l'aimait, elle le lui rendait, et les deux jeunes gens devaient s'épouser.

mais l'émeute grandit et le foyer de la révolte s'élargit. Partout se fait la distribution d'une brochure socialiste incendiaire intitulée le *Catéchisme du peuple*.

Il paraît que les affaires d'Orient ne sont pas encore définitivement et complètement terminées. La Grèce tient bon et le prince Alexandre de Bulgarie ne veut pas entendre parler d'une limitation à cinq ans de son titre de gouverneur de la Roumélie.

Nouvelles suisses.

Assises fédérales. — L'instruction du procès du maître de poste de Göschenen contre l'hôtelier Christen à Andermatt est close. On espère pouvoir faire abstraction des assises fédérales et renvoyer l'affaire devant le tribunal uranais.

Nomination. — Le Conseil fédéral a nommé lieutenant d'administration, M. B. Fehlmann, à Fribourg.

Berne. — Il y a quelques jours, au sortir de l'école, une jeune fille de 14 ans, de Dürrgraber, est tombée morte près du domicile de son père adoptif, succombant à un accès d'étouffement.

— Un bucheron de Meyringen, le nommé Gaspard Fuhrer, a été écrasé par la chute d'un arbre qu'il était en train d'abattre.

Soleure. — Les obsèques du landammann Vigier ont été particulièrement émouvantes. La foule était énorme. Les gouvernements de Zurich, Argovie, des deux Bâles, de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève avaient envoyé des députations. Il y a eu réception du Conseil d'Etat après la cérémonie. M. le conseiller national Brosi a remercié les représentants des autres cantons; M. Carteret a éloquentement répondu. MM. Deucher, président de la Confédération, Morel, vice-président du Conseil national, Kunzli, conseiller national, ont pris la parole.

Voici la dernière lettre adressée par M. Vigier à ses collègues du Conseil d'Etat, peu de jours avant sa mort :

« A mes chers collègues Kyburg, Dr Affolter, Sieber, Von Arx et à mes anciens collègues Heutschi, J. Brosi, de même qu'à mon cher Oscar Munzinger, président du Grand Conseil, et à Ambroise Kaufmann, secrétaire du Cercle libéral.

Amis! Je vais au-devant d'une opération qui probablement entraînera ma mort. Ne vous laissez pas arrêter par cet incident. Travaillez sans cesse pour le bien de notre cher canton, restez unis, mettez de coté les petites divergences et les petites rivalités qui existent. Telle est la recommandation que j'adresse surtout à mes amis d'Oltén et de Soleure. En agissant ainsi, vous maintiendrez le canton sur la voie bienheureuse du progrès et dans son union avec la Suisse libérale.

Restez unis! Vivez heureux!
Soleure, le 13 mars 1886.

W. VIGIER.

Le grand citoyen que la Suisse vient de perdre est tout entier dans cette lettre.

Saint-Gall. — On annonce que plus de cinquante sociétés ont déclaré vouloir prendre part à la fête fédérale de chant à Saint-Gall.

Grisons. — Le plus ancien maître d'école du canton est Thomas Putsi, de Dalvazza, âgé de 99 ans, qui lit et écrit sans lunettes.

A ce moment un domestique vint prévenir que M. et Mme Hector Chambon attendaient au salon. Je partis, accompagné par Nelly qui vint me reconduire.

III.

Mme Zoé Chambon est une petite femme parlant du nez, avec une voix flûtée; assez gentille, assez bien mise, assez naïve. Hector, son mari, est un ancien marchand de dentelles, gros, grand, gras, à la voix haute, le teint coloré et l'esprit étroit. Le premier bonjour échangé, on parla des événements.

« Vous connaissez la nouvelle? » demanda Chambon.
— Sans doute, le ministère Simon est par terre.
— Oui; vous avez lu la motion des gauches?
— Non, mon journal n'en parle pas.
— Eh bien, après quelques phrases sur le gouvernement parlementaire, les députés républicains déclarent qu'ils n'accorderont leur confiance qu'à un cabinet libre de ses actions et décidé à gouverner suivant les principes républicains.
— Que va-t-il arriver? interrogea Lorne très-ému; va-t-on pouvoir mettre ces affreux radicaux à la porte?

— Sans doute, répliqua Chambon; un ami qui m'écrit, m'assure, que le maréchal va proroger la Chambre, puis la dissoudre avec l'aide du Sénat. Dieu! si cet infâme suffrage universel n'existait pas, comme nous l'aurions belle! La monarchie reviendrait, et les prétendus amis du peuple iraient peupler la Nouvelle-Calédonie. Mais avec l'appui du clergé et des gens bien pensants, Mac-Mahon, le brave des braves, balayera toute cette canaille.

CANTON DE FRIBOURG

On a été péniblement impressionné en Suisse de l'absence de toute délégation officielle de l'Etat de Fribourg aux funérailles du landammann Vigier. Et cependant il n'y a pas deux cantons en Suisse qui présentent par leur histoire, leur culte et leur genre de vie plus d'analogie que Fribourg et Soleure.

Le canton de Soleure tout entier fait des funérailles splendides à un de ses plus grands citoyens. Les autorités fédérales et la plupart des gouvernements cantonaux envoient des délégations: Fribourg s'abstient.

Est-ce peut-être parce que le landammann Vigier avait jadis, à la suite d'un ignoble article écrit dans *La Liberté*, signalé le rédacteur de cette feuille, M. Mamert Soussons, comme un misérable, que le gouvernement de Fribourg épouse la haine du grand rabbin de la synagogue du diable?

Que M. Soussens ne pardonne pas au landammann Vigier de l'avoir dévisagé, cela se comprend; mais que le canton de Fribourg se fasse le *souteneur de cette rancune*, nous ne pouvons l'admettre.

Voilà aussi encore deux de nos concitoyens qui font honneur à leur canton.

C'est d'abord M. Emile Gremaud, fils de défunt Sylvere Gremaud de Riaz, qui obtient, après un brillant examen, et avec les premières notes, un diplôme d'architecte à l'école polytechnique de Zurich. Puis c'est M. Joseph Déglise de Châtel-St-Denis qui enlève, brillamment aussi, un brevet d'ingénieur.

GRUYÈRE

La Société de musique de la ville de Bulle donnera, dimanche 28 mars, dans la grande salle de l'hôtel des Alpes, un concert suivi d'une pièce comique.

Pour le détail du programme voir aux annonces.

Dimanche 14 courant, des voleurs se sont introduits par effraction dans la pinte de M. Claude Barbey à Morlon. C'était durant l'office; la pinte et l'appartement étaient fermés à clef et il n'y avait personne.

Les malfaiteurs ont pénétré dans le vendage, dans une chambre supérieure et dans la cave. Ils ont enlevé plus de deux cents francs en espèces, une certaine quantité de vin et d'autres menus objets.

On croit que les malfaiteurs connaissaient parfaitement la maison et les habitudes des personnes qui l'habitaient. Car ils ont dû opérer leur coup, en une demi-heure au plus.

Chronique judiciaire.

Le tribunal criminel de la Gruyère a expédié dans ses deux dernières séances de l'utile besogne.

Il a condamné, sous date de 16 mars courant un fief voleur, le nommé Pierre Vienny, dit Bouloz, à trois ans de réclusion.

Vienny est déjà une ancienne connaissance de la justice. Cette fois-ci, il avait à répondre à une accusation de tentative de vol.

Revenant de Bulle, le fils de M. Serex à Maraçon s'était arrêté à la pinte Dunand à Vaulruz pour donner l'avoine à son cheval.

Vienny, voyant ce cheval de belle apparence, attelé à une bonne voiture, s'élança sur le char et part dans la direction de Romont. A Vuisternens, comme il cherchait à vendre le cheval et le char, il est rejoint par des citoyens de Vaulruz qui s'étaient mis immé-

— Pour moi, répliqua Jacques Lorne, je suis conservateur... et si j'aime les abus comme ils disent, c'est que ces abus me semblent utiles à ma position; mais après tout, je ne suis pas opposé à ce que chacun fasse sa boule, pourvu que ça ne dérange pas la mienne.

— Vraiment, Monsieur Lorne, insista Mme. Chambon, notre monde ne comprend pas votre alliance avec un démagogue!

— Ma fille l'aime!

— Propos d'enfant et de père faible!

— Moi-même, ajoute Lorne, je ne sors pas de la côte de saint Louis, chère madame!

— Voyons! voyons! minaуда Mme. Chambon, je veux que votre Lucien entre aux Jésuites. Charrette aussi n'était pas noble!

— Nous verrons cela, répondit Lorne très-ébranlé.

— Et nous trouverons un joli parti pour Nelly avec un *du* ou un *de* séparé!

— Je suis terriblement inquiet malgré tout, soupira Lorne.

— Ah! s'écria aigrement Mme Chambon, se bouchant les oreilles et tournant le dos, on n'a pas besoin de voir M. Fernand Loisel pour le reconnaître! La caque sent toujours le hareng!

— Cela est vrai, répliqua Fernand en saluant avec aisance et bon en humeur; un fils de paysan comme moi ne peut pas avoir le même parfum qu'une gracieuse marchande de dentelle comme vous, madame Chambon! Aussi veuillez recevoir mes humbles excuses.»

Zoé Chambon furieuse ne put que murmurer: « Socialiste! radical! partageux!
(A suivre.)

diatement à sa poursuite. Arrêté sur le champ, Vienny a d'abord cherché à soutenir qu'il ne voulait faire qu'une plaisanterie; puis, des témoins ayant déclaré qu'il avait cherché à vendre le cheval, il a enfin convenu que son intention était de le voler.

Le 23 courant était appointée la cause du faux Margueron, le nommé Udalrich Bæriswyl de Bonnefontaine qui était accusé de faux en écriture publique et d'escroquerie.

Nous avons déjà dit qu'Udalrich Bæriswyl était parvenu, en s'appelant du nom de François Margueron et en s'attribuant un crédit mensonger, à se faire passer la vente d'un des plus importants domaines des environs de Bulle.

Exploitant le crédit que lui donnait cette acquisition, toujours sous le faux nom de François Margueron, il avait acheté à crédit différentes pièces de bétail.

Bæriswyl était accompagné de deux femmes qu'il disait être, l'une sa femme, et l'autre sa belle-mère. Mais en réalité, Bæriswyl n'était pas encore marié, bien qu'il se fût déjà adressé à l'officier d'état civil de Fribourg pour la promesse de mariage.

Le jour de la foire de février, Bæriswyl revendait précipitamment le bétail acheté à crédit, et prenait la fuite avec ses compagnes, emportant l'argent.

Bæriswyl signalé fut arrêté à Lausanne et conduit dans les prisons du château de Bulle.

Il avoue cyniquement les crimes qui lui sont reprochés et n'en manifeste aucun regret. C'est un scélérat endurci. Il est du reste déjà repris de justice et, de plus, signalé dans le canton de Vaud sous la prévention d'un crime semblable à celui duquel il répond en ce moment à Bulle.

Les compagnes de Bæriswyl, les femmes P., sont accusées de complicité; mais elles protestent énergiquement de n'avoir connu le vrai nom de Bæriswyl que le jour de la foire de Bulle et se défendent de l'avoir aidé dans la perpétration de ses méfaits. A vrai dire, leurs affirmations sont assez plausibles.

M. Perrier, procureur général, dans un vigoureux réquisitoire, requiert l'application du maximum de la peine contre Bæriswyl, qui est défendu avec un vrai talent par M. Fasel, agent d'affaires. Malheureusement, la besogne était trop ingrate et les efforts du jeune défenseur n'ont pu empêcher une sévère condamnation.

Les femmes P., défendues par M. l'avocat A. Blanc, ont été condamnées, l'une à 3 mois, l'autre à 6 mois de prison.

Ça été un vrai soulagement pour l'auditoire qui n'a cessé d'affluer pendant tout le cours des débats, que d'entendre ouvrir le jugement condamnant Bæriswyl à 7 années de réclusion. Mais il n'y a guère à espérer que cette peine puisse amender ou corriger celui qu'elle atteint. Bæriswyl n'en a pas même été affecté. C'est un de ces membres gangrenés, dont la société devrait pouvoir être préservée par la séquestration la plus longue possible.

Le lendemain, notre homme reprenait le chemin de Lausanne pour aller répondre dans le canton de Vaud à une plainte pour faux en écriture publique, portée contre lui et sa sœur. Dans le canton de Vaud Bæriswyl et sa sœur s'appelaient Udalrich et Marie Terdin et se disaient originaires de La Roche.

Le pain au lait.

L'essai de fabrication de pain au lait doux a pleinement réussi. On obtient du pain avec une belle croûte, intérieur légèrement jaunâtre et goût parfumé. Il renferme naturellement des qualités nutritives bien supérieures au pain pétri simplement à l'eau puisque celle-ci est entièrement remplacée par le lait doux.

C'est surtout le lendemain de la fabrication que l'arôme se développe et que le goût est le plus flatteur.

Le lait doux pourrait s'employer avec avantage pour la fabrication des *petits pains* (Wecks) dans laquelle entre aussi du beurre: un essai de ce genre serait, croyons-nous, utile.

Nous avons la certitude que l'emploi du lait doux dans la boulangerie est appelé à rendre des services réels à la consommation publique, car il réunit toutes les conditions de succès, qualités et économie.

On trouvera du pain au lait chez M. Zapf aux jours qu'il indiquera d'avance.

MM. les boulangers, qui seraient disposés à continuer les essais commencés par M. Zapf, trouveront toujours du lait doux à la fabrique de MM. Glasson et Musy, mais il faut avant tout que le lait soit frais.

AGRICULTURE

L'on sait que quatre éléments principaux entrent dans la composition de toutes les plantes, l'azote, le phosphore, la potasse et la chaux.

Tous les engrais naturels ou chimiques renferment et doivent renfermer des proportions plus ou moins

considérables de ces éléments. On est le principal compte-t-on la quelconque sur de fumier d'éta que sur 1000 p gélatinés, c'est-azote, don d'écurie.

Mais voici qu'on prétend que ce de tout engrais, aux prairies; qu contient 79 par tout l'azote dont

Si la chose est chef réaliser des de nos engrais c pour les prés, d dre des engrais chaux, suivant t trois fois meille

Voici ce que agricole belge.

Ch. M.

Médecin-C.

A FR

sera à BUI pes, tous le le troisième mois.



Mises

Les héritiers des Tzenalettes en mises publi Croix-Blanche. 7 avril procha jour, les immen

COMMUN

Tzenalettes, m au dit lieu, au dit lieu, 7 poses 1 Sur la Téroula Sur les Mèzels 57,825 mètr ches.

COMMUN

Les Tzenalette au dit lieu, au dit lieu (12 1/2 po au dit lieu, (3 poses) Praz Modiez, perches); Maison rouge, ches). Bulle, le 12 130] A-

Chez J.

Farines d Avoine. Tourtes 1^{re} qualité.

Glasson

Fers et Tuyaux conduites d dernier systèm mique. Po Scies à ea garanties. Pe les. Toiles mètres. Pât taux. Jouge du jeune bétav vey pour ret présentants d Zurich pour ci parquets. Ho qualité.

été sur le champ, Vienny
ir qu'il ne voulait faire
es témoins ayant déclaré
le cheval, il a enfin con-
de le voler.

pointée la cause du faux
rich Beriswyl de Bonne-
e faux en écriture publi-

Udalrich Beriswyl était
om de François Margue-
dit mensonger, à se faire
lus importants domaines

ui donnait cette acquisi-
om de François Margue-
fférentes pièces de bétail.
né de deux femmes qu'il
et l'autre sa belle-mère.
l'était pas encore marié,
sé à l'officier d'état civil
e de mariage.

rier, Beriswyl revendait
hété à crédit, et prenait
emportant l'argent.

é à Lausanne et conduit
de Bulle.

es crimes qui lui sont
te aucun regret. C'est
du reste déjà repris de
dans le canton de Vaud
ne semblable à celui du-
t à Bulle.

wyl, les femmes P., sont
uis elles protestent éner-
u le vrai nom de Beris-
de Bulle et se défendent
étration de ses méfaits.

ns sont assez plausibles.
néral, dans un vigoureux
ication du maximum de
qui est défendu avec un
agent d'affaires. Malheu-
rop ingrate et les efforts
ou empêcher une sévère

par M. l'avocat A. Blanc,
3 mois, l'autre à 6 mois

ent pour l'auditoire qui
tout le cours des débats,
gement condamnant Ba-
on. Mais il n'y a guère à
sse amender ou corriger
wyl n'en a pas même été
mbres gangrenés, dont la
préservée par la séques-
le.

me reprenait le chemin de
re dans le canton de Vaud
écriture publique, portée
le canton de Vaud Bæ-
aient Udalrich et Marie
aires de La Roche.

au lait.

pain au lait doux a plei-
du pain avec une belle
at jaunâtre et goût par-
ment des qualités nutri-
pain pétri simplement à
ntièrement remplacée par

ain de la fabrication que
le goût est le plus flatteur.
employer avec avantage
ts pains (Weeks) dans la-
re: un essai de ce genre

que l'emploi du lait doux
olé à rendre des services
blique, car il réunit toutes
alités et économie.

u lait chez M. Zapf aux
ce.

seraient disposés à conti-
par M. Zapf, trouveront
fabrique de MM. Glasson
tout que le lait soit frais.

LITURE

ments principaux entrent
utes les plantes, l'azote,
la chaux.

ou chimiques renferment
proportions plus ou moins

considérables de ces quatre éléments. Mais l'azote
est le principal et le plus cher des quatre. Aussi,
compte-t-on la richesse et la valeur d'un engrais
quelconque sur sa teneur en azote. Sur 1000 parties
de fumier d'étable, il y a 5 parties d'azote, tandis
que sur 1000 parties de bonne poudre d'os non dé-
gélatinés, c'est-à-dire d'os bruts, il y a 50 à 60 par-
ties d'azote, donc dix fois plus que dans le bon fumier
d'écurie.

Mais voici qu'on a fait des expériences et qu'on
prétend que cet élément si important et si coûteux
de tout engrais, l'azote, n'a pas besoin d'être apporté
aux prairies; que les prairies puisent dans l'air (l'air
contient 79 parties d'azote et 29 d'oxygène sur 100)
tout l'azote dont elles ont besoin se l'attirent et le fixent.

Si la chose était bien établie, nous pourrions de ce
chef réaliser des économies considérables sur l'achat
de nos engrais chimiques; nous n'aurions plus besoin,
pour les prés, d'engrais azotés; il suffirait d'y répandre
des engrais de phosphates, de potasse et de la
chaux, suivant le cas; et ces matières coûtent deux à
trois fois meilleur marché que les engrais azotés.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une revue
agricole belge.

« M. Dehérain a, le 14 de ce mois, présenté à l'Aca-
démie des sciences à Paris, les résultats d'une longue
expérience commencée en 1875 au champ d'expé-
riences de Grignon; des parcelles dont la richesse en
azote a été déterminée au commencement des essais,
sont cultivées pendant trois ans en betteraves, pen-
dant une année en maïs fourrage; on constate que
pendant cette période leur teneur en azote combiné
a beaucoup baissé et que les pertes sont bien supé-
rieures aux prélèvements des récoltes. En 1879, ces
parcelles sont mises en prairies, d'abord du sainfoin,
puis des graminées, et l'on constate d'abord en 1881,
puis en 1885, que bien que le sol n'ait pas reçu d'en-
grais, bien qu'on ait enlevé les récoltes, la terre s'est
beaucoup enrichie. Pendant ces quatre dernières an-
nées, le gain surpasse 200 kilogrammes d'azote par
hectare et par an.

« M. Dehérain attribue ce gain non seulement aux
apports d'ammoniaque atmosphérique (M. Schläsing),
d'azote libre (MM. Berthelot et Joulie), mais aussi
aux eaux souterraines chargées de nitrates que les
longues racines des plantes vivaces de la prairie peu-
vent aller puiser dans le sous-sol. Ces nitrates nour-
riraient les plantes dont les débris s'accumulent dans

les couches superficielles où, par suite du mode même
de culture, la pénétration de l'oxygène est difficile et
où les combustions qui déterminent la disparition de
la matière organique, sont bien plus faibles que dans
les terres remuées chaque année par le travail de la
charrue. »

Graines de panais.

Essayez donc, agriculteurs, de cette plante qui
donne les plus magnifiques résultats.

Le panais est une racine qui devient aussi grande
qu'une bouteille d'un litre, qui a des fanes ou tiges
de 50 à 80 centimètres de hauteur, qui produit quatre
fois plus que la carotte, que l'on peut donner cuite,
aux porcs et aux bœufs à l'engrais et crue au bétail
en lait ainsi qu'aux chevaux. On peut le laisser passer
l'hiver en terre; la gelée ne lui fait aucun tort; il est
aussi bon arraché au mois de mars ou d'avril qu'en
automne.

Il faut semer en lignes, clair, sur un terrain pro-
fond, engraisé des années précédentes, le sarcler
deux fois, l'éclaircir comme les carottes (5 à 6 cent.
entre chaque plante).

On peut s'en procurer des semences chez M. Paul
Magnin aux Halles à Bulle à 20 cent. les 50 gr.

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Al-
pes, tous les jours de foire et
le troisième jeudi de chaque
mois. [1695]



Mises d'immeubles.

Les héritiers de JACQUES KOLLY,
des Tzenalettes à LA ROCHE, vendront
en mises publiques à l'auberge de la
Croix-Blanche à La Roche, mercredi
7 avril prochain, de 1 à 4 heures du
jour, les immeubles suivants :

COMMUNE DE LA ROCHE
Tzenalettes, maison, grange, écuries;
au dit lieu, four;
au dit lieu, pré de 26,622 mètres, soit
7 poses 158 perches;
Sur la Téroula, bois de 1224 mètres;
Sur les Mèzelens, pâturages, fénils de
57,825 mètres, soit 16 poses 25 per-
ches.

COMMUNE DE TREYVAUX
Les Tzenalettes, grange, n° 119;
au dit lieu, jardin et partie de four;
au dit lieu, pré de 45,378 mètres
(12 1/2 poses);
au dit lieu, champ de 14,337 mètres
(3 poses);
Praz Modiez, pré de 1422 mètres (158
perches);
Maison rouge, pré de 52 mètres (5 per-
ches).

Bulle, le 12 mars 1886.
130] **A. ANDREY**, notaire.

Chez J. MOREL-BADOUX

à Bulle,

Farines diverses, Maïs, Son et
Avoine.

Tourteaux de sésame,
1^{re} qualité. [558]

Glasson & Co, à Bulle

Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étiré pour
conduites d'eau. Hache-paille,
dernier système. Buanderie écono-
mique. Pompes à purin.

Soies à eau et soies circulaires
garanties. Peaux de caillets viel-
les. Toiles à fromages. Thermo-
mètres. Pâtes à polir tous les mé-
taux. Jongs, pour diriger les cornes
du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Ve-
vey pour retailage de limes. Re-
présentants de la maison FINSLER à
Zurich pour cire et paille de fer pour
parquets. Houille de forge, première
qualité. [25]

Grande salle de l'Hôtel des Alpes, à Bulle.

Dimanche 28 mars 1886

Grand Concert - Théâtre

donné par la

Société de Musique de la ville et l'Orchestre

avec le bienveillant concours de la Cœcilia et de quelques amateurs

PROGRAMME NOUVEAU ET TRÈS VARIÉ

Ouverture du bureau, à 7 1/2 h. Commencement, à 8 h.

PRIX DES PLACES :

Numérotées, 1 fr. 50, — Premières, 1 fr., — Deuxièmes, 60 cent.

Des cartes de places numérotées sont en vente à l'avance à l'Hôtel des Alpes
170] et à l'Hôtel de Ville.

CHAUSSURES

de Th. STÖCKLI, place du Tilleul, à BULLE.

MÊME MAISON A FRIBOURG

Ouverture de la saison d'été.

Le propriétaire de ce magasin, qui le premier a résolu et inauguré
le problème de la vente de la chaussure bonne et bon marché et à des
prix qui défient toute concurrence, désire d'être utile en faveur de la
crise que nous traversons, a résolu de faire de nouveaux sacrifices; ven-
dre beaucoup et gagner peu, telle est sa devise.

Aperçu de quelques prix.

Bottines, cousues, double semelles, pour messieurs,	depuis fr. 10 —
» » peau de veau, pour dames,	» 8 75
» » en chèvre, bout vernis ou sans bout, pour dames	» 5 75
Souliers, en veau vernis, pour enfants	» 1 20
Bottes, en veau, haute tige, deux semelles	» 13 50
» » » ferré, trois semelles	» 14 50
Souliers, ferrés, deux semelles	» 9 50
Pantoufles, ordinaires	» 1 50

Un grand choix de souliers Molière et Richelieu, souliers bain-mer, etc.
Une visite au magasin conviendra des offres faites 25 % meilleur
marché que partout ailleurs. — Ne vous trompez pas de magasin atten-
nant au Café du Tilleul. [164]

Avis aux Agriculteurs.

Cent pour cent de bénéfice.

M. Jean MOURLEVAT, négt. à BULLE, ayant accepté le dépôt pour la Suisse
des engrais du commerce de la grande maison MICHEL, 25, rue d'Angoulême
à Paris, avise MM. les agriculteurs qu'il aura toujours à leur disposition, à Bulle :

1. du superphosphate à 16 fr. les 100 kilos ou 8 fr. le quintal.
2. du guano chimique à 24 fr. les 100 kilos ou 12 fr. le quintal.

Ces engrais constituent un bénéfice de cent pour cent au moins pour l'agri-
culteur qui les emploie à fumer ses prés ou ses champs.

La maison MICHEL est assurée qu'après un premier essai, chacun tiendra à
se fournir à nouveau chez elle, soit chez son représentant :

169] **J. Mourlevat**, négt. à Bulle.

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garan-
ties. — S'adresser au
24] **Notaire Favre**, Bulle.

Au moulin de Bulle

Reçu un choix d'avoine de Bo-
hème et Sibérie, pour semens, à
23 fr. les 100 kilos. [143]

OMBRELLES

Haute nouveautés de Paris.

Regu un magnifique choix d'ombrel-
les, encas et bains de mer, pour dames
et messieurs. Ombrelles pour fillettes.
Prix très avantageux.

Chez Aimé MARGOT, coiffeur-
parfumeur, à Bulle. [150]



Avis aux ménagères

et domestiques.

Achetez le cirage suisse au
brillant rapide de Sutter-Krauss
& Co, à Oberhofen (Thurgovie), qui est
le cirage le plus vite brillant et le meil-
leur conservateur de la chaussure.

Médailles aux expositions de Paris et
Vienne. Diplôme pour qualité distinguée
à l'exposition de Zurich. [124]

En vente dans les magasins d'épicerie,
mercerie et droguerie. (H 639 Z)

AVIS

La soussignée avise l'honorable public
de la ville et de la campagne qu'elle
continue pour son propre compte le
commerce de boulangerie. On
trouvera chez elle toutes les qualités de
farine, son et bourre.

Elle se recommande à sa clientèle
qu'elle s'efforcera de satisfaire comme
du passé.

Vve. **Joséphine Müller**,

147] BULLE.

A vendre

Deux chaudières, l'une de 200
litres et l'autre de 450 litres, cette der-
nière comme neuve.

S'adresser au bureau du journal qui
indiquera.

Dès ce jour, en trouvera tou-
jours à la tuilerie de La Tour-de-Trême
de la bonne chaux grasse de pierres de
la Trême. YENNI et ROCHAT.

Atelier de reliure

à BULLE

à côté de la brasserie Reeb.

Reliures en tous genres; service prompt
et prix modérés.

Se recommande
82] **C. Oesch**, relieur

Un jeune homme

intelligent et de bon-
ne famille pourrait entrer de suite
comme apprenti à l'Imprimerie de
la Gruyère.

Vente de terrain.

La commune de BULLE expose en vente, en mise publique, *lundi 5 avril* prochain, de 2 à 4 heures de l'après-midi, au café de l'*Hôtel de Ville* au dit lieu, une parcelle de terrain à détacher de l'art. 133 du cadastre, située vis-à-vis de la maison Geisenhoff, et sur quelle parcelle est placée la maisonnette Pasquier, Xavier. Les conditions seront lues avant la mise.

Bulle, le 24 mars 1886.
162] **SECRETARIAT COMMUNAL.**

Mise de lots communaux DE BULLE

A cause du concours qui a lieu à Bulle les 29 et 30 mars courant, la mise des lots communaux dits d'*une année*, annoncée sur le *lundi 29 mars*, est renvoyée au *lundi 5 avril*, à 1 heure après midi, au café de l'*Hôtel de Ville*.

Bulle, le 24 mars 1886.
144] **SECRETARIAT COMMUNAL.**

Travaux au concours.

La commune de BROC met au concours les **travaux de maçonnerie, charpente et couverture** pour une adjonction au chalet des Plains.

Prendre connaissance du plan et cahier de charge auprès de Louis Sudan, directeur des travaux, et déposer les soumissions au secrétariat communal, pour *lundi 5 avril* avant-midi.

160] La commission de bâtisse.

VENTE ET LOCATION d'un domaine.

Julien fleu Pierre MORAND, du Pâquier, exposera simultanément à vendre ou à louer, le domaine qu'il possède **Aux Chavonnés**, rière Le Pâquier, comprenant : maison, $\frac{5}{6}$ de grange, $\frac{3}{4}$ d'écurie, fontaine intarissable, jardin, pré de 6 poses 130 perches à foin et à regain, et bois de 120 perches, le tout bien situé au soleil levant.

Les mises auront lieu au café du *Cheval-Blanc*, à Bulle, le *jeudi 8 avril* prochain, à 1 heure du jour.

Conditions favorables.
Pour voir le domaine, s'adresser à Joseph Castella, qui demeure dans la maison. [158]

A VENDRE

Mercredi 31 mars courant, de 2 à 4 heures du jour, les héritiers de François MARADAN, dit serrurier, à CERNIAT, vendront, sur place, en mises publiques et au comptant la maison désignée sous l'art. 479 du cadastre de Cerniat, lieu dit *Les Yutzets*.

L'adjudication sera accordée immédiatement.

Pour les exposants :
151] **A. ANDREY**, notaire.

Jument portante A VENDRE.

On offre à vendre une bonne jument, amouillante et reconnue apte pour la reproduction, primée plusieurs fois avec son poulain. — S'adresser à F. PUGIN, aubergiste, à RIAZ. [153]

On offre à vendre

1500 pieds de **foin** et **regain**. S'adresser au bureau du journal. [157]

A vendre.

Pour cause de location, plusieurs pièces de **jeune bétail** vélées et non vélées. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [115]

A VENDRE

De la part d'une personne de confiance, une **jument portante**, d'un bon usage pour les travaux agricoles. S'adresser à la pinte du *Tilleul*, à *Echarlens*. [137]

Le Président du Tribunal de la Gruyère

fera vendre, en mises publiques, par mesure provisionnelle, vu l'urgence, le *lundi 5 avril* prochain, dès 1 heure de l'après-midi, au **Gros Praz**, rière Le Pâquier, tout le bétail possédé par les hoirs de GAUDARD, Hilaire et Célestine, tel que : **8 mères-vaches, 6 génisses, 8 veaux, 2 juments, 1 poulain, 3 porcs, 1 truie, 1 brebis et 3 chèvres.**

Bulle, le 26 mars 1886.
168] Le greffier : **ROBADEY.**

Chapellerie genevoise BULLE

Seule maison dans son genre qui fabrique les chapeaux défiant toute concurrence par la bienfaisance de son travail et la modicité de ses prix.

Grand assortiment de **chapeaux de paille et feutre** pour hommes, dames et enfants. **Blanchissage, teinture, apprêtage, changement de forme, réparations** de chapeaux, depuis 50 cent.

Rubans, velours, fleurs, plumes, modes et nouveautés. [105]

TUILES D'ALTKIRCH

chez **Jean Christinaz**, cadet, à **Fribourg.**

Dépôt à **Bulle**. S'adresser à **Jules VAUCHER**, à la gare. [77]

Le véritable COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

si apprécié depuis 12 ans, contre l'anémie, les pâles couleurs, le manque d'appétit, les maux de cœur, la faiblesse générale ou locale, le froid aux pieds et aux mains, la débilité précoce, etc., est en vente dans les pharmacies **PITET à Fribourg; BOËCHAT & BOURGKNECHT à Fribourg; PORCELET à Estavayer; WETZSTEIN à Châtel-St-Denis; SUDAN à Bulle; GOLLIEZ à Morat**; — le litre pour une cure 5 fr., le $\frac{1}{2}$ litre 2 fr. 50.

Eviter avec soin les contrefaçons qui ne portent pas la marque des deux palmiers et le nom de Fréd. Golliez.

Dans les mêmes pharmacies on peut se procurer :

Le sirop dépuratif Golliez au brou de noix ferrugineux.
L'alcool Golliez à la menthe et camomille.
L'externum américain au capsicum. (H 816 x) [71]

Attention.

On trouvera à la *boulangerie en face de l'église, à Bulle*, tous les mardis et les vendredis de l'excellent **pain au lait**. — Se recommande
161] **CHARLES MESSERLI.**

Au moulin de Bulle:

Blés et avoines comprimés. **Maïs** concassés, gros et fin; **tourteaux sésame blanc**, du Levant, 1^{re} qualité. **Farines** de blés du pays et **sons**. — Moutures diverses à façon. —
Prix réduits. [35]

Une jeune fille

de bonne famille pourrait entrer de suite comme **apprentie-modiste**, chez **CAROLINE COSANDEY**, près *Sviriez*.

A vendre.

Environ 30 quintaux de bon **foin**. Le journal indiquera. [152]

On prendrait

un **apprenti**, chez **GREMAUD**, charbon, Bulle. [156]

Un chaux-four

est ouvert à la *tuilière de Bulle*.
155] **ULRICH frères.**

PLACEMENTS hypothécaires.

Je dispose de diverses sommes à placer en premier et en second rang à $4\frac{1}{2}$ et $4\frac{3}{4}$ pour cent.
166] **A. ANDREY**, notaire.

Bonne occasion.

A vendre une bonne **machine à coudre pour cordonnier**, à très bas prix. — S'adresser au bureau du journal. [165]

Bon alpage pour brebis

sur la montagne de *Gros-Terzmont*, rière Grandvillard.
S'adresser à **M. François BOSSON**, à *RIAZ*. [127]



M. ECOFFEY, propriétaire d'*étalons* et d'un *âne*, à Vuadens, se rendra, à partir du *1^{er} mars*, tous les lundis à *Vuisternens-dev.-Romont*; les eudis, à l'*Hôtel de l'Ecu*, à Bulle; les vendredis, à *Châtel-St-Denis*; et les samedis à *Semsales*. [99]

A VENDRE

Une **ânesse**, âgée de 7 ans, avec char et collier, si on le désire, chez **Aug. CHARRIÈRE**, à *Avry-devant-Pont*. [126]

On désire louer

un petit **magasin**, pour le *1^{er} juillet*. Le journal indiquera. [135]

On offre à louer.

Au centre de la ville et à proximité de la gare, une **belle cave**. — S'adresser au bureau du journal. [141]

A VENDRE

Un solide **char à ressort**, à un prix modéré.
S'adresser au *Lion d'or*. [136]

Crevasses

gerçures, brûlures, engelures ou-vertes, dartres, feux du visage, varices, plaies sont rapidement cicatrisées avec la véritable **Gelée siccative GOLLIEZ** à la marque des deux palmiers. Le flacon 1 fr. — par poste fr. 1.20. *Pharmacie du Haut à Morat et dans les pharmacies.* (O Fr. 473) [1697]

F. BUGNON

médecin-chirurgien-dentiste à FRIBOURG

se rend à **Bulle**, hôtel de l'*Union*, à **Romont**, hôtel du *Cerf*, à **Châtel-St-Denis**, hôtel de *Ville*, tous les jours de foire.

Opérations et posage de dents sans douleurs, système américain.

Gouttes Péruviennes pour la guérison instantanée des dents douloureuses; dans toutes les pharmacies à 1 franc le flacon. [73]

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'il desservira dès le *1^{er} avril* le **café du Commerce**. Consommation de première choix. [139]
Se recommande **F. SUDAN.**

A la nouvelle

MARBRERIE de Joseph BELLORA

près de l'hospice de Bulle.

Vente au rabais d'un grand choix de monuments funéraires et de croix, en fer doré, en tout genre, confection de monuments et autels sur commande.

Se recommande à l'attention de l'honorable public de la ville et de la campagne. [142]

Jos. Bellora, marbrier-carrier.

Avis au public.

Par suite de l'agrandissement de leur **magasin de modes et nouveautés**, les **sœurs PEYRAUD** à **Bulle** avisent l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elles viennent de recevoir un grand assortiment de **chapeaux, fleurs et plumes, gants** en tous genres, **ruches, lingerie**, ainsi qu'un grand assortiment de **rideaux**.

Elles se chargent aussi de la transformation des chapeaux. [140]

Bel assortiment de **cravattes**, de cols et de **manchettes** en caoutchouc.

Chevaux, vaches, etc.

On peut facilement guérir les vaches qui rongent le bois, etc., par l'emploi de la **poudre tonique du vétérinaire H. Borel sur le Port, Nyon**. Cette poudre fortifie les chevaux et les fait bien muer. Elle fait produire davantage de lait sans épuiser les vaches, car elle favorise la digestion et enrichit le sang.

La $\frac{1}{2}$ boîte (boîte d'essai) 1 fr. 80, pour 20 jours; la boîte entière 3 fr., pour 40 jours, dans les pharmacies **Gavin et Rieter**, à *Bulle*; **Wetzstein Xavier**, *Châtel-St-Denis*; **Comte, Romont**; droguerie **Boëchat & Bourgknecht**, *Fribourg*.

Dépôt principal : **H. BOREL**, sur le *Port, NYON*.

Une brochure indiquant le mode d'emploi, etc., accompagne chaque boîte revêtue de la signature de l'inventeur : **H. BOREL**. [167]



A LOUER

au bas de la *Grand'Rue* à **Bulle**, un **petit appartement** et une **forge avec l'outillage** le plus complet, tel que : machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attendant est déjà occupé par un charron connaissant parfaitement son état.

On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré.

S'adresser à **M. MAGNIN**, avocat, à **BULLE**. [44]

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filsler.



PRIX DE L'ABON

Pour la Suisse: 1

Pour l'Etranger 1

Prix du numéro

On s'abonne à tou

de pos

Bu

sur la pou

12. Il peut s

quemment que

goureuses et l

loi de poursuite

ses biens à l'ac

les vendant ava

dement de paye

cier puisse, san

les biens d'un r

ou sans domicil

Notre loi car

tituté, pour ce

projet fédéral l

Ainsi, malgr

rale, qui défer

que devant le j

et solvable, on

l'on trouvera e

contrera :

a. S'il a do

l'exécution de

b. Si étant,

lité, il ne paye

qui sont par le

Il va sans d

qui a pris la fu

dre, que l'étra

devant s'exécu

constitutionnel

sont aussi sou

Mais ici, co

nelle et de ri

posé pût y pro

réquisition du

FEUIL

DU

Partageux? d
en effet, un pe
moins favorisés
de déposer mes
Là-dessus, la
se retirèrent.

Ce matin 21 r
sur mon nez. Vo
de Broglie, Fou
cazes.

A la première
besogne, un mes
prit qu'il les pr
congé, afin disai
niers incidents.

Le commerce
L'étranger se m